

**RAPPORT**  
DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE  
PAFIO 2014-2015 ET 2015-2016

Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
Le 6 janvier 2014

## **Réalisation**

Ministère des Ressources naturelles  
**Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean**  
**3950, boulevard Harvey, 3<sup>e</sup> étage**  
**Jonquière (Québec) G7X 8L6**  
Téléphone : **418 695-8125**  
Télécopieur : **418 695-8133**  
Courriel : [saguenay-lac-saint-jean@mrn.gouv.qc.ca](mailto:saguenay-lac-saint-jean@mrn.gouv.qc.ca)

## Table des matières

1. Contexte .....	1
2. Objectifs de la consultation publique .....	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique .....	2
4. Principaux commentaires reçus .....	3
5. Conclusion .....	21



## **1. Contexte**

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, confie au ministre des Ressources naturelles (MRN) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique.

Par conséquent, le MRN a mandaté la Conférence régionale des élus (CRE) du Saguenay–Lac-Saint-Jean pour organiser une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement (UA) situées majoritairement sur le territoire public du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il faut noter que le territoire de ces UA s'étend au-delà de la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, touchant ainsi les régions administratives de la Capitale-Nationale et de la Côte-Nord.

Le présent document contient le résultat de cette consultation publique, mais ne comprend pas les résultats des consultations menées auprès des nations autochtones.

### **1.1 Remerciements**

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé, par leurs commentaires, à cette consultation publique et tout particulièrement la Conférence régionale des élus (CRE) du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui a mené cette consultation.

### **1.2 Consultation publique des PAFIO**

La consultation publique s'est tenue du 15 avril au 10 mai 2013. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO des UA 022-51, 023-51, 023-52, 024-51, 024-52, 025-51 et 027-51.

Les PAFIO soumis à la consultation publique présentent la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière en intégrant les autres fonctions du territoire public. Ils présentent plus particulièrement les secteurs d'intervention potentiels (SIP) et la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

## 2. Objectifs de la consultation publique

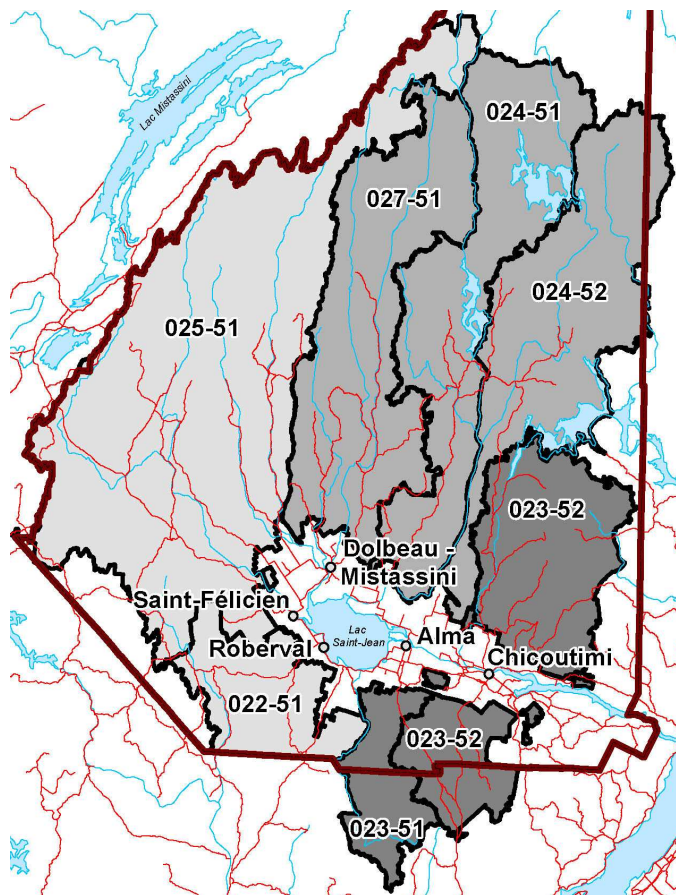
La consultation publique avait pour but de :

- favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification opérationnelle de l'aménagement forestier;
- permettre à la population d'exprimer ses intérêts, ses valeurs et ses besoins;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire public;
- permettre au ministre de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

## 3. Unités d'aménagement touchées par la consultation publique en 2013

La carte 1 illustre le territoire soumis à la consultation publique.

Carte 1 - Unités d'aménagement (UA) du Saguenay–Lac-Saint-Jean



## 4. Principaux commentaires reçus

### 4.1 Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Cette consultation a permis à de nombreux organismes et citoyens d'émettre des commentaires. Le **Tableau 1** présente des statistiques sur la participation du public.

**Tableau 1 - Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires, par unité d'aménagement**

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2014-2015 ET 2015-2016		
Unité d'aménagement	Nombre d'organismes	Nombre de personnes (à titre personnel)
022-51	4	0
023-51	5	0
023-52	13	6
024-51	6	5
024-52	3	3
025-51	7	0
027-51	4	4
Aucune en particulier	2	1

### 4.2 Principaux commentaires reçus

Afin de faciliter le suivi des commentaires reçus, le MRN a choisi de les présenter sous forme de tableau. Cette méthode simplifie le repérage de l'information tout en permettant de voir l'ensemble des principales préoccupations soulevées par les participants. Elle permet aussi de prendre connaissance des éléments de réponse du MRN, par commentaire, et d'avoir ainsi un aperçu du suivi effectué.



**Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MRN**

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
PAFIO-C1-2013-D1	<b>Agence de gestion intégrée des ressources</b>	Participer au raffinement des secteurs d'intervention potentiels ainsi que de ceux déjà consultés pour le découpage des blocs de récolte des territoires d'appartenance des corporations, ainsi que les territoires connexes.	025-51 et 027-51	<b>Lettre expédiée le 2013-07-31</b> Faire ses représentations à partir des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT); Travailler en collaboration avec les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) pour participer au raffinement des secteurs d'intervention potentiels (SIP).
PAFIO-C1-2013-D2	<b>À titre personnel</b>	Communiquer avec le demandeur lorsque le travail de raffinement de la planification sera amorcé pour obtenir une rencontre d'harmonisation; Le groupe de chasseurs du demandeur est favorable aux interventions et veut s'assurer de protéger ses infrastructures en place (cache, sentiers); La prise d'eau potable d'un chalet est aussi située dans le périmètre.	027-51	<b>Lettre expédiée le 2013-07-22</b> Nous communiquerons avec le demandeur lorsque le travail de raffinement de la planification sera amorcé pour tenir une rencontre d'harmonisation; Nous l'informerons également sur la réglementation concernant la construction d'infrastructures en territoire public.
PAFIO-C1-2013-D3	<b>Association des usagers du chemin de la Bureau</b>	Veulent savoir quand le SIP du secteur du km 52 va être récolté; Veulent prendre entente avec le MRN et la compagnie forestière pour remplacer un pont dangereux; Aimeraient que le pont soit remplacé cette année.	027-51	<b>Courriel expédié le 2013-07-11</b> Plusieurs rencontres à ce sujet ont été faites avec le demandeur. Demande si ces rencontres ont bien répondu à ses attentes; Aucune nouvelle du demandeur à ce sujet.
PAFIO-C1-2013-D4	<b>Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette</b>	Désire connaître la planification fine car la localisation des travaux aura un impact sur les activités de la Corporation; Intéressés par le secteur du lac aux Rats; Le feuillu constitue un problème, faute de débouchés; Intéressée par l'obtention de contrats avec Produits forestiers Résolu.	027-51	<b>Lettre expédiée le 2013-07-22</b> Carte des SIP et des secteurs d'intervention (SI) incluse avec la lettre.

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
PAFIO-C1-2013-D5	<b>À titre personnel</b>	Veut savoir s'il y a des travaux de prévus près de son chalet de villégiature.	027-51	<b>Pas de réponse adressée au demandeur</b> Le demandeur a déjà eu réponses à ses demandes.
PAFIO-C1-2013-D6	<b>À titre personnel</b>	Veut savoir si le prix du m <sup>3</sup> de bois va être différent selon le type de coupes.	027-51	<b>Lettre expédiée le 2013-07-31</b> Le montant des redevances versées à l'État n'est pas basé directement sur le type de coupes, mais sur la valeur marchande des bois sur pied établie par le Bureau de mise en marché des bois (BMMB).
PAFIO-C1-2013-D7	<b>À titre personnel</b>	Quel est le mécanisme de récupération du bois en perdition (feu, châblis, etc.)? Quelle est l'obligation du BGA à cet égard? Les bois en perdition peuvent-ils être mis aux enchères?	025-51	<b>Lettre expédiée le 2013-07-31</b> Les superficies ayant subi une perturbation majeure font l'objet d'un plan spécial de récupération et les BGA doivent y participer; En cas de refus du BGA, le ministre peut demander au BMMB de mettre les bois aux enchères.
PAFIO-C1-2013-D8	<b>À titre personnel</b>	Demande des mesures d'harmonisation pour une tour de chasse pour porter la bande riveraine de 20 m à 40 ou 50 m.	025-51	<b>Lettre expédiée le 2013-07-03</b> Demande refusée en vertu du Règlement sur les normes d'intervention (RNI).
PAFIO-C1-2013-D9	<b>Syndicat des producteurs de bleuets du Québec</b>	Désire recevoir des informations sur l'historique de récolte dans le but d'effectuer la récolte de bleuets en forêt; -- Information obtenue à la suite d'un appel téléphonique --	025-51	<b>Lettre expédiée le 2013-07-03</b> L'information la plus complète disponible est sur le site Internet même du demandeur.
PAFIO-C1-2013-D10	<b>Association du lac Verco, rivière Raimbault</b>	Demande que les compagnies sylvicoles prennent garde à l'état dans lequel ils laissent les chemins et à la vitesse qu'ils utilisent dans leurs déplacements.	022-51	<b>Échange de courriels entre RexForêt, le MRN et le demandeur 2013-08-15.</b>
PAFIO-C1-2013-D11	<b>Association Hors ZEC de la Lièvre</b>	En savoir plus sur la planification des chemins et vers où va aller le bois.	022-51	Appel téléphonique.
PAFIO-C1-2013-D12	<b>Association Hors ZEC de la Lièvre</b>	Demande une protection de 100 mètres autour du lac Sauvage.	022-51	<b>Lettre expédiée le 2013-07-03</b> Il est expliqué au demandeur que le RNI prévoit un encadrement visuel près du lac visé, ce qui offre une protection supérieure à ce qu'il a demandé.

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
PAFIO-C1-2013-D13	À titre personnel	Préoccupations relatives au fait qu'il y aura une demande d'aire protégée au lac Canot, près du Parc national des Monts-Valin.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b> Demande au demandeur de communiquer avec le MRN pour mieux cerner ses préoccupations; La planification fine du secteur n'est pas encore réalisée, mais le MRN préfère avoir le maximum d'informations en main au moment de le faire.
PAFIO-C1-2013-D14	Club Saint-François-Xavier	Demande que: 1- la présence d'une zone de villégiature à forte densité soit prise en compte dans les PAFIO 2014-2015 et 2015-2016 et que les politiques d'aménagement durable soient appliquées; 2- les facteurs de risque liés aux coupes forestières en ce qui concerne la préservation des sols, de la biodiversité, le respect de l'environnement et des valeurs socio-économiques ainsi que la préservation des aires visuelles soient beaucoup plus élevés que les normes habituelles; 3- leur association soit consultée pour tout PAFI qui serait situé soit dans les bassins versants des lacs Xavier, Travers et de la Rivière ou soit à une distance de 1,5 km de ces lacs.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b> Les éléments de nature stratégique ont été intégrés aux PAFIT et seront pris en compte si la planification est raffinée dans le secteur d'intérêt du demandeur; Si des interventions devaient les toucher de manière plus précise, nous pouvons en discuter et, si nécessaire, convenir de mesures d'harmonisation.
PAFIO-C1-2013-D15	Association Pamouscachiou	Incorporer des redevances pour la réparation des chemins lors de la récolte, surtout en hiver pour le long terme; Désire être informée sur le transport et la récolte, chemin L-253 des km 34 à 104.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-07-31</b> Les compagnies forestières sont tenues de conserver les chemins en bon état lorsqu'il y a des opérations. Il est proposé au demandeur de communiquer avec le Ministère s'il constate des anomalies à ce sujet; S'il n'y a plus d'opérations, le demandeur est invité à joindre le comité de chemin mis sur pied par la MRC; Pour les questions concernant le transport et la récolte, le demandeur est invité à joindre l'aménagiste de l'unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw.

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
PAFIO-C1-2013-D16	<b>Association des propriétaires du lac Sébastien</b>	Protéger la diversité de la faune; Protection visuelle du paysage (lac Sébastien); Contre la sédimentation; Recevoir par courriel le Guide sur les types de traitements sylvicoles.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-31</b> Le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) et le futur Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) proposent déjà des normes strictes en matière de sédimentation et de protection du paysage. <b>Courriel expédié le 2013-07-18</b> Copie du guide sur les types de traitements sylvicoles utilisés dans la région.
PAFIO-C1-2013-D17	<b>Association pour la protection du lac Kénogami</b>	Exige un moratoire jusqu'à ce que le devenir du territoire visé par une demande d'aire protégée ait été fixé d'ici quelques mois, années tout au plus; Le refuge biologique et l'aire de confinement du cerf de Virginie ne figurent plus dans le plan; Constate depuis de nombreuses années la méconnaissance du territoire et l'imprécision des inventaires du MRN. Nécessité d'élaborer une stratégie d'aménagement adaptée à la sapinière à bouleau jaune; Que l'entente élaborée en 2012 pour la forêt Cyriac soit étendue à tout le territoire visé par une demande d'aire protégée; Iniquité en matière de proportion d'interventions prévues au sud du lac Kénogami par rapport au reste du territoire; Quelles seront les mesures qui seront prises pour s'assurer de minimiser les impacts des coupes sur la qualité de l'eau? Le MRN ne respecte pas la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier en ce qui a trait aux ententes d'harmonisation.	023-51 et 023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b> Le comité d'harmonisation regroupant le MRN et l'APLK est toujours en place et le MRN n'a pas l'intention de passer outre à ce comité; Pour tout besoin particulier, on invite le demandeur à communiquer avec l'équipe d'aménagement forestier de l'unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw.
PAFIO-C1-2013-D18	<b>Clan Métis Centre-Nord du Saguenay Terres</b>	Qu'est-ce que vous faites avec les forêts de proximité? Les compagnies qui ne sont pas certifiées, qu'est-ce que vous faites avec ça? Est-ce que		<b>Lettre expédiée le 2013-07-31</b> Le gouvernement du Québec ne reconnaît pas de communautés métisses sur son territoire. Les Métis ne sont pas invités aux consultations

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
	<b>Rompues</b>	les certificats sont visibles? Désire avoir les certificats; Les branches laissées sur les bords de rue, que se passe-t-il avec ce bois; Veulent que les Métis soient invités aux consultations autochtones.		ciblées pour les Autochtones, mais peuvent participer aux consultations publiques; Le demandeur est informé sur la pratique à l'égard des branches entassées en andain le long des chemins (5 % du total); La politique complète sur les forêts de proximité est toujours en élaboration; Les compagnies forestières désirant être en activité sur le territoire sont tenues de respecter les mêmes exigences à l'égard de l'aménagement durable des forêts; Copie du certificat SFI incluse et lien vers la page Internet du MRN à l'égard de la certification forestière pour plus de détails sur les trois types de certificats.
PAFIO-C1-2013-D19	<b>Club Gravelle</b>	Aimerait connaître avec précision où les coupes forestières seront réalisées et la planification des chemins; Protection des sources d'eau potable et de l'encadrement visuel.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b> Le MRN communiquera avec le demandeur lorsque la planification annuelle sera connue pour mieux cerner ses préoccupations.
PAFIO-C1-2013-D20	<b>À titre personnel</b>	Le demandeur a plusieurs terrains de piégeage dans le secteur des monts Valin et certains secteurs ciblés le préoccupent; Aimerait rencontrer quelqu'un et harmoniser le tout.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b> Le MRN invite le demandeur à le contacter pour planifier une rencontre afin de mieux connaître ses préoccupations.
PAFIO-C1-2013-D21	<b>Association des trappeurs du Saguenay Lac Saint-Jean</b>	Préoccupations sur la récolte de martre après les coupes forestières et la protection de son habitat; Difficulté d'aller sur le site du Ministère.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-02</b> Le MRN invite le demandeur à poursuivre les démarches qu'il a entreprises au sein de la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire.
PAFIO-C1-2013-D22	<b>À titre personnel</b>	Voudrait savoir s'il peut avoir de l'aide gouvernementale pour le chemin d'accès à son érablière sous bail.		<b>Lettre expédiée le 2013-08-02</b> Le MRN n'a pas de programme pour répondre à son besoin.
PAFIO-C1-2013-D23	<b>À titre personnel</b>	Désire connaître les secteurs d'activités sur son terrain de piégeage.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b> Le MRN invite le demandeur à le contacter pour planifier une rencontre afin de mieux connaître ses préoccupations.

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
PAFIO-C1-2013-D24	<b>À titre personnel</b>	Le demandeur aimerait avoir une coupe socialement acceptable considérant le territoire et ses activités; Respecter ses droits en attente d'une demande d'aire protégée dans son secteur (rivière Cyriac).	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-07-31</b> Depuis quelques années, le MRN s'inscrit dans une démarche d'aménagement durable des forêts et les consultations publiques s'inscrivent dans cette démarche. Le demandeur est invité à faire connaître ses besoins qui pourraient faire mieux accepter les opérations forestières dans son secteur; Un projet d'aire protégée doit être rendu à une étape avancée pour être considéré dans la planification forestière, ce qui n'est pas le cas sur ce territoire; Rappel des droits et limites associés à un bail de villégiature; Le demandeur est invité à contacter l'aménagiste de l'unité de gestion pour préciser ses besoins et préoccupations.
PAFIO-C1-2013-D25	<b>Association du lac Brochet</b>	Le projet de coupes en paliers dans la montagne au sud du lac apparaît inadmissible; Le demandeur n'a jamais été informé des projets d'opérations forestières sur le versant est de la montagne; Pour tous les autres projets qui pourraient être planifiés dans le secteur, le demandeur réagira en considération des aspects suivants: biodiversité, habitats fauniques, cours d'eau, milieux humides, rives du lac Brochet, aspect visuel, sentiers, routes d'accès, etc.; Tient à ce processus de consultation (comité d'harmonisation avec le MRN) même s'il est lent et exigeant.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b> Le MRN désire assurer le demandeur qu'il prendra en compte ses préoccupations lorsque la planification fine sera réalisée dans son secteur d'intérêt; Les mesures d'harmonisation visent à favoriser la cohabitation des usages multiples et non à protéger le territoire; Le demandeur est invité à communiquer avec le personnel de l'unité de gestion pour toutes questions ou préoccupations supplémentaires.
PAFIO-C1-2013-D26	<b>L'Appel de la forêt</b>	Les activités et la survie de la compagnie sont mises en péril parce que les travaux se rapprochent de son secteur d'activité; Depuis septembre 2012, le demandeur a sollicité le MRN pour faire déplacer ses activités et a essuyé deux refus;	024-51	<b>Lettre expédiée le 2013-09-06</b> Certains types de travaux ne sont rentables qu'en hiver. Pour ce qui est de retarder d'un an les travaux, il faut savoir qu'aucuns travaux ne sont prévus en 2013-2014; La cohabitation et l'harmonisation des usages

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
		<p>Aimerait changer la date de réalisation des travaux pour éviter la période hivernale (mi-décembre à fin mars);</p> <p>Aimerait obtenir un an de plus sans travaux dans le secteur des lacs Long et à l'Ours le temps de trouver un autre secteur pour déplacer ses activités;</p> <p>Les activités du demandeur sont menacées et déplacées tous les ans. Il n'a plus de plan B et sollicite le MRN pour trouver une solution;</p> <p>Veut un environnement plus sécuritaire car les camions « planétaires » représentent un danger pour le déplacement des touristes;</p> <p>Veut être pris en compte car son activité économique offre un plus grand retour sur l'investissement à l'hectare que l'activité forestière.</p>		<p>sont visées plutôt que l'exclusion d'une activité économique au profit d'une autre;</p> <p>Le demandeur est invité à communiquer avec le personnel de la Zec des Passes et les compagnies forestières pour assurer une bonne communication et la sécurité des usagers qui fréquentent la route forestière.</p>
PAFIO-C1-2013-D27	<b>À titre personnel</b>	<p>Connaître les dates des coupes dans le secteur de la rivière à la Carpe (km 26 vers le secteur de la rivière Bonnard);</p> <p>Difficulté de circuler dans les terrains avec scarifiage par sillons;</p> <p>Maintenir le feuillu dans le nettoyage.</p>	024-51	<p><b>Lettre expédiée le 2013-09-06</b></p> <p>Lorsque nécessaire, certains terrains doivent être scarifiés et reboisés afin d'être remis en production. L'objectif premier du scarifiage est de brasser le sol afin d'optimiser la croissance des plants;</p> <p>L'orientation générale dans le secteur est de favoriser la croissance d'espèces résineuses. Les feuillus sont donc éliminés lors du nettoyage. Cette orientation découle également du Plan de rétablissement du caribou forestier;</p> <p>Pour connaître les dates de récolte dans le secteur, le demandeur est invité à contacter la compagnie forestière qui y tient des activités.</p>
PAFIO-C1-2013-D28	<b>À titre personnel</b>	<p>Inquiétude concernant le chemin sinueux du secteur « Olympique », une seule voie d'accès non adaptée au transport lourd;</p> <p>Source d'eau potable à respecter.</p>	024-52	<p><b>Lettre expédiée le 2013-09-06</b></p> <p>Les entreprises de transport doivent respecter les règles de sécurité routière. Le MRN les sensibilisera à ce sujet;</p> <p>Les chemins construits dans cette Zec l'ont été</p>

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
				il y a plusieurs décennies et il serait difficile et coûteux de les mettre aux normes actuelles; Le demandeur est invité à communiquer la localisation de la source d'eau potable à l'unité de gestion de Rivière-Péribonka.
PAFIO-C1-2013-D29	<b>À titre personnel</b>	Laisser un encadrement visuel de 60 mètres le long du chemin menant au lac Milot; Préoccupations concernant le transport sur le chemin et sa réhabilitation une fois le transport terminé; Période de récolte prévue.	024-51	<b>Lettre expédiée le 2013-09-06</b> Les normes et règlements en vigueur ne prévoient pas d'encadrement visuel le long d'un chemin de ce type; Les compagnies ont l'obligation de remettre en état les chemins pendant et après leur utilisation; Le demandeur est invité à communiquer avec la compagnie forestière active dans le secteur pour connaître le calendrier de transport et de récolte prévu.
PAFIO-C1-2013-D30	<b>À titre personnel</b>	Les chemins construits dans le secteur du lac à l'Ours passent très près des chalets.	024-51	<b>Lettre expédiée le 2013-09-06</b> Les chemins construits dans ce secteur l'ont été il y a plusieurs décennies et les compagnies désirant y travailler devront les améliorer ou encore en construire de nouveaux selon les normes en vigueur; Le demandeur est invité à communiquer avec le personnel de l'unité de gestion de Rivière-Péribonka pour plus d'informations.
PAFIO-C1-2013-D31	<b>À titre personnel</b>	Montagne d'érables à sucre à protéger près d'une érablière existante; Pourquoi y a-t-il du reboisement prévu près de l'érablière alors que le bois n'a pas été récolté?	024-51	<b>Appel téléphonique le 2013-07-12</b> Le reboisement a été prévu parce qu'une récolte a été planifiée dans le Plan annuel d'intervention forestière (PAIF) de 2012. Cette coupe n'a finalement pas eu lieu et il n'y aura pas de reboisement.
PAFIO-C1-2013-D32	<b>À titre personnel</b>	Source d'eau potable à protéger en bordure du chemin, km 6, au sud du lac La Mothe; Valider la période d'opération.	024-52	<b>Lettre expédiée le 2013-09-06</b> Le demandeur est invité à communiquer avec le personnel de l'unité de gestion de Rivière-Péribonka pour faire connaître la localisation exacte de la source d'eau;

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
				Le demandeur est invité à communiquer avec la compagnie forestière qui active dans le secteur pour connaître le calendrier prévu des opérations.
PAFIO-C1-2013-D33	<b>À titre personnel</b>	Veut connaître le transport et les secteurs de coupes raffinés dans le secteur du lac Blackburn; Le chemin n'est pas adapté pour le transport lourd dans le secteur Olympique; Source d'eau potable à respecter.	024-52	<b>Lettre expédiée le 2013-09-06</b> Les entreprises de transport doivent respecter les règles de sécurité routière. Le MRN les sensibilisera à ce sujet; Les chemins construits dans cette zec l'ont été il y a plusieurs décennies et il serait difficile et coûteux de les mettre aux normes actuelles; Le demandeur est invité à communiquer avec le personnel de l'unité de gestion de Rivière-Pérignonka pour faire connaître la localisation exacte de la source d'eau; Le demandeur est invité à communiquer avec la compagnie forestière active dans le secteur pour connaître le calendrier prévu des opérations.
PAFIO-C1-2013-D34	<b>Clan Métis Centre Nord des Terres Rompues</b>	Les Métis doivent être consultés dans le cadre d'une consultation autochtone.	024-51 et 024-52	<b>Lettre expédiée le 2013-07-31</b> Actuellement, le gouvernement du Québec ne reconnaît pas de communauté métisse sur son territoire. Les Métis sont invités, comme tout citoyen québécois, à participer aux consultations publiques pour faire connaître leurs préoccupations.
PAFIO-C1-2013-D35	<b>À titre personnel</b>	Le chemin est trop proche de son chalet. Faire les coupes l'hiver et/ou éloigner le chemin du camp; Aussi, cache à orignal à éviter.	024-51	<b>Lettre expédiée le 2013-09-06</b> La récolte de bois n'est pas prévue pour 2013-2014 et l'année de sa réalisation n'est pas encore connue. Le MRN connaît la localisation précise du bail de villégiature et une distance sécuritaire sera assurée; L'aménagement de caches n'est pas explicitement permise en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État. Ces équipements sont installés aux risques et périls des

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
				chasseurs sans pouvoir bénéficier de protections particulières.
PAFIO-C1-2013-D36	<b>MRC de Lac-Saint-Jean-Est</b>	<p>Faire état de la prise de position régionale relative aux forêts de proximité et des nécessaires modifications aux PAFIO qui pourraient en découler;</p> <p>La MRC désire voir une prise en compte du territoire visé par le projet de forêt de proximité aux PAFIO;</p> <p>La MRC désire être consultée sur les superficies visées pour des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) et que le gouvernement du Québec investisse les montants nécessaires à leur réalisation;</p> <p>Qu'un comité d'harmonisation soit mis en place par le MRN avec les MRC et la Conférence régionale des élus.</p>	023-51, 023-52 et 024-51	<p><b>Lettre expédiée le 2013-07-31</b></p> <p>Le concept de forêt de proximité présenté en 2011 fait l'objet d'une réévaluation. Le MRN continue de gérer le territoire public selon les meilleures règles possibles;</p> <p>Le milieu régional pourra bénéficier d'un territoire viable si des projets de forêt de proximité sont retenus dans la région. Les PAFIO ne seront pas modifiés pour tenir compte de ces projets;</p> <p>Les PAFIO n'identifient pas d'AIPL. L'identification fine des secteurs touchés sera présentée aux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire.</p>
PAFIO-C1-2013-D37	<b>À titre personnel</b>	Les secteurs d'intervention potentiels se trouvent près du chalet du demandeur au lac du Dépôt. Il demande donc que la planification de récolte lui soit présentée.	027-51	<p><b>Pas de réponse adressée au demandeur</b></p> <p>Il sera consulté lorsque la programmation annuelle sera connue dans le secteur.</p>
PAFIO-C1-2013-D38	<b>Association des propriétaires riverains du lac Rouge</b>	<p>Le lac Rouge a un SFI (site faunique d'intérêt). Pourtant, la population d'omble chevalier n'est pas assez importante dans le lac;</p> <p>La protection des cours d'eau du bassin versant autour du lac est très importante;</p> <p>Souhaite qu'il n'y ait pas d'exploitation dans le bassin versant.</p>	023-52	<p><b>Lettre expédiée le 2013-07-30</b></p> <p>Des précisions relatives aux modalités de protection des SFI sont apportées au demandeur;</p> <p>Le demandeur est invité à contacter sa MRC et le MDDEFP afin de voir de quelle manière il peut mener des actions concrètes en faveur de l'omble chevalier;</p> <p>Un échantillonnage sera fait en 2013 pour connaître l'état de la population d'omble chevalier dans le lac Rouge.</p>
PAFIO-C1-2013-D39	<b>À titre personnel</b>	Information sur les coupes à venir dans le secteur du lac Petite Bergère à Ferland-et-Boilleau.	023-52	<p><b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b></p> <p>Le MRN invite le demandeur à le contacter avec de mieux connaître ses préoccupations.</p>

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
PAFIO-C1-2013-D40	<b>MRC du Domaine-du-Roy</b>	<p>Le MRN identifie des secteurs d'intervention potentiels à l'intérieur des limites du projet de forêt de proximité de la MRC. La MRC est d'avis que ces secteurs devraient être retirés de la planification afin de ne pas amputer le potentiel de récolte;</p> <p>Les informations devraient être rendues disponibles dès le début de la période de consultation afin d'en faciliter l'analyse et de réduire les conflits d'harmonisation.</p>	022-51 et 025-51	<p><b>Lettre expédiée le 2013-08-02</b></p> <p>Les activités d'aménagement doivent se poursuivre car le MRN doit honorer ses obligations envers les détenteurs de garantie d'approvisionnement et le Bureau de mise en marché des bois;</p> <p>Il faut également maintenir les retombées économiques découlant des activités forestières réalisées sur le territoire;</p> <p>La MRC, partenaire privilégié du MRN, n'a pas besoin d'attendre une consultation publique pour lui faire connaître ses besoins et préoccupations.</p>
PAFIO-C1-2013-D41	<b>MRC du Domaine-du-Roy</b>	<p>La MRC désire être consultée lors de la planification fine des secteurs d'intervention afin d'harmoniser ses planification de développement de villégiature, notamment par le maintien d'un couvert boisé et l'implantation d'infrastructures.</p>	022-51 et 025-51	<p><b>Lettre expédiée le 2013-07-03</b></p> <p>La planification détaillée devrait être disponible en janvier 2014. Le MRN contactera alors la MRC pour lui donner plus de détails.</p>
PAFIO-C1-2013-D42	<b>MRC du Fjord-du-Saguenay</b>	<p>Le gouvernement du Québec devrait faire connaître sa politique de forêt de proximité dans les prochains mois pour des projets qui seront mis en place dès 2015;</p> <p>La MRC demande que l'intensité de récolte ne soit pas supérieure à la contribution équitable de chaque territoire de municipalité par rapport à l'ensemble de l'unité d'aménagement;</p> <p>La MRC dispose d'une étude qui établit les niveaux maximums de récolte par territoire de proximité. Les données pourront être partagées avec le MRN;</p> <p>La MRC demande que les municipalités qui ont des blocs de récolte sur leur territoire soient consultées au moment de la planification fine.</p>	Toutes	<p><b>Lettre expédiée le 2013-08-02</b></p> <p>Le MRN invite la MRC à présenter son étude;</p> <p>Le gouvernement doit honorer ses obligations envers les détenteurs de garantie d'approvisionnement et le Bureau de mise en marché des bois;</p> <p>Il faut également maintenir les retombées économiques découlant des activités forestières réalisées sur le territoire.</p>
PAFIO-C1-2013-D43	<b>MRC du Fjord-du-Saguenay</b>	<p>Il a été impossible pour la MRC de répondre dans les délais à la consultation publique étant donné les impératifs liés aux séances de son</p>	Toutes	<p><b>Lettre expédiée le 2013-08-02</b></p> <p>La MRC est un partenaire privilégié du MRN. Les commentaires reçus ont été traités malgré</p>

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
		conseil d'administration.		les délais.
PAFIO-C1-2013-D44	<b>MRC du Fjord-du-Saguenay</b>	La MRC demande qu'il soit obligatoire que les utilisateurs forestiers des routes L-200 et L-253 participent aux comités d'entretien afin de s'entendre sur le calendrier d'activité et de contribuer en ressources et en financement.	023-52 et 024-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-02</b> La législation actuelle ne permet pas d'obliger les utilisateurs du réseau routier à contribuer financièrement à la gestion de son entretien; La CRE s'est donné comme objectif de se doter d'une stratégie de gestion du réseau routier en préparant un Plan directeur des chemins multiusages.
PAFIO-C1-2013-D45	<b>MRC du Fjord-du-Saguenay</b>	La MRC projette d'implanter un parc régional au sud du lac Kénogami. Elle ne souhaite pas qu'il y ait d'interventions dans les limites du projet qui viendraient altérer ou remettre en cause le potentiel de mise en valeur du territoire; Lors de la première rencontre du comité de planification forestière mis en place par le MRN pour le secteur au sud du lac Kénogami, il était question qu'aucune intervention ne serait réalisée dans cette zone avant qu'une solution globale soit convenue; La MRC souhaite que le comité soit maintenu avec sa mission initiale.	023-51 et 023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-02</b> Le MRN a planifié de nouveaux secteurs d'intervention potentiels sur le territoire de parc projeté. Si des interventions plus précises devaient être planifiées, le comité de planification forestière déjà en place sera interpellé.
PAFIO-C1-2013-D46	<b>MRC du Fjord-du-Saguenay</b>	Il est essentiel que la planification soit conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.	Toutes	<b>Lettre expédiée le 2013-08-02</b> Le MRN comprend qu'il s'agit là d'un rappel et que la MRC n'a pas constaté d'anomalies..
PAFIO-C1-2013-D47	<b>Zec des Passes</b>	Étude possible à réaliser sur les impacts de la récolte sur les lacs à dorés; Faire la récolte avec des sentiers parallèles à la bande riveraine dans les premiers 60 m autour des lacs à dorés; Ne pas ajouter de sorties sur le chemin des Passes; Aviser la zec des travaux (commerciaux et non commerciaux) pendant la chasse; Aviser la zec lors du transport (signalisation...);	024-51	<b>Lettre expédiée le 2013-09-06</b> Les impacts cumulés sont déjà pris en compte dans les stratégies du MRN (PAFIT). Ex.: conserver suffisamment de bois de 7 m et plus. Elles tiennent compte aussi de la récolte de bois de chauffage; Au sujet de la limitation des accès, cette préoccupation est considérée dans la planification du réseau routier et dans le plan de gestion du réseau routier;

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
		Évaluer les impacts cumulés des permis (BMMB, GA, bois de chauffage...).		Le demandeur est invité à fournir sa liste de lacs à dorés.
PAFIO-C1-2013-D48	<b>Comité de bassin du lac Kénogami et des rivières Chicoutimi et aux Sables</b>	Les secteurs d'intervention potentiels couvrent une très grande partie du bassin versant du lac Kénogami et aucune zone de protection ne borde le lac; Des refuges biologiques ne sont pas indiqués et plusieurs secteurs particuliers doivent être considérés. Un projet de parc régional et une demande d'aire protégée sont sur la table dans le secteur; Le comité doit être consulté et participer aux mesures d'harmonisation avant de permettre des coupes forestières.	023-51 et 023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b> Les secteurs consultés sont des secteurs potentiels et ce n'est pas l'ensemble de ces zones qui sera récolté; La planification fine tiendra compte des éléments mentionnés; Un comité d'harmonisation existe déjà pour ce secteur, et le demandeur est invité à faire connaître ces préoccupations par son intermédiaire.
PAFIO-C1-2013-D49	<b>Association pour la promotion des sports amateurs et la protection de l'environnement de Dalmas</b>	S'assurer de protéger un peuplement d'érables rouges; L'Association pratique, dans ce peuplement, plusieurs activités récréatives telles motoneige, raquette, ski, randonnée pédestre, etc.; L'Association entaille plus de 800 érables chaque printemps.	024-51	<b>Lettre expédiée le 2013-08-19</b> Aucune activité forestière de récolte visant à approvisionner une usine de transformation du bois n'est prévue dans ce secteur; Le demandeur est invité à contacter l'aménagiste de l'unité de gestion de Rivière-Péribonka pour plus de détails.
PAFIO-C1-2013-D50	<b>Pouvoirie Chibougamau</b>	Demande de ne pas faire de coupes autour des lacs Laganière et des Canots; Des opérations bruyantes en saison sont nuisibles à l'entreprise; L'exploitation forestière est nécessaire à l'économie tant que ça ne nuit pas à l'industrie touristique. Les deux industries doivent cohabiter.	025-51	<b>Lettre expédiée le 2013-07-03</b> Une récupération de forêts morcelées issues de récoltes de 25 ans est prévue dans ce secteur. Les superficies sont de faible ampleur; La planification détaillée est prévue à partir de janvier 2014; Le demandeur est invité à contacter l'aménagiste de l'unité de gestion de Roberval-et-Saint-Félicien pour plus de détails.
PAFIO-C1-2013-D51	<b>À titre personnel</b>	Le camp légal du demandeur n'apparaît pas sur les cartes. Vérifier, car des coupes et travaux sylvicoles sont prévues directement derrière celui-ci. Pourtant, aucun chemin prévu; Les plans sont extrêmement imprécis.	023-52	<b>Lettre expédiée le 2013-08-07</b> La planification de ce secteur n'a pas encore débuté et le MRN préfère avoir toutes les informations en main pour intégrer les préoccupations des divers usagers. Le demandeur est invité à les faire parvenir;

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
		<p>Impossible d'en connaître l'impact;</p> <p>Des coupes de régénération et des traitements structuraux se superposent. Incohérence entre les deux plans;</p> <p>Les coupes précédentes ne figurent même pas sur les cartes. Il aurait été pertinent que les plans contiennent les informations écoforestières;</p> <p>Comment prévoir des coupes de régénération dans un secteur récolté voilà plus de 50 ans sans chemin? Le bois est à peine supérieur à 10 cm.</p>		<p>Les cartes consultés sur le site Web sont à petite échelle et ne permettent pas le niveau de détail souhaité par le demandeur;</p> <p>Une rencontre avec le personnel de l'unité de gestion permettrait au MRN de présenter la planification plus en détails.</p>
PAFIO-C1-2013-D52	<b>Ville de Saguenay</b>	<p>Dans les secteurs qui intéressent la MRC, le tracé des chemins à construire n'est pas précisé. Il est donc impossible de se prononcer là-dessus pour le moment.</p>	023-51 et 023-52	<p><b>Lettre expédiée le 2013-11-15</b></p> <p>Pas de réponse sur ce sujet en particulier.</p>
PAFIO-C1-2013-D53	<b>Ville de Saguenay</b>	<p>Le sud du lac Kénogami au complet est visé par les plans de coupes ainsi qu'une bonne partie du secteur du lac Charnois;</p> <p>La stratégie pour protéger l'encadrement visuel du lac Kénogami et assurer le maintien de la qualité de l'eau n'est pas complétée;</p> <p>La stratégie d'aménagement pour la sapinière à bouleau jaune n'a même pas débuté. Il est donc trop tôt pour prévoir des coupes dans ces secteurs.</p>	023-51 et 023-52	<p><b>Lettre expédiée le 2013-11-15</b></p> <p>La protection de l'eau et des paysages est réglementée par le RNI et le futur RADF;</p> <p>Il y a un comité d'harmonisation pour le secteur du lac Kénogami dont le demandeur fait partie. Si des interventions devaient y être planifiées, le comité en sera avisé;</p> <p>La problématique de la sapinière à bouleau jaune a été soulevée à la TLGIRT Saguenay. D'ici à ce qu'un sous-comité se penche là-dessus, les solutions permettant de répondre à l'aménagement écosystémique des forêts seront appliquées.</p>
PAFIO-C1-2013-D54	<b>Ville de Saguenay</b>	<p>Les plans indiquent uniquement de la coupe de régénération. Lors de consultations précédentes, la MRC a insisté pour l'utilisation de coupes partielles de type progressif;</p> <p>Il serait préférable de statuer sur les stratégies d'aménagement avant de planifier des travaux.</p>	023-51 et 023-52	<p><b>Lettre expédiée le 2013-11-15</b></p> <p>Pas de réponse sur ce sujet en particulier.</p>

Compilation des commentaires			Analyse du MRN	
No séquentiel	Organisme	Résumé des commentaires	Unité d'aménagement concernée	Traitement et réponse
PAFIO-C1-2013-D55	<b>Ville de Saguenay</b>	<p>Beaucoup de travail reste à faire concernant les stratégies d'aménagement à mettre en place pour régler les conflits d'usage sur ces territoires (lacs Kénogami et Charnois). Des rumeurs laissent entendre que c'est l'industrie qui fera désormais l'harmonisation;</p> <p>L'expérience démontre que sans stratégie globale, il est impossible de s'entendre avec eux sur de simples mesures;</p> <p>La MRC demande de continuer l'harmonisation avec le MRN afin de construire une stratégie globale et non devoir négocier chaque année.</p>	023-51 et 023-52	<p><b>Lettre expédiée le 2013-11-15</b></p> <p>C'est le MRN qui sera responsable de l'harmonisation en matière de planification, tant sur le plan de la prescription que des divers éléments stratégiques.</p>



## 5. Conclusion

Les préoccupations émises par le public auront permis de bonifier la conception des PAFIO. Il s'agit d'un exercice long, mais nécessaire. Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour la tenue de cette consultation publique, il a été choisi de sortir des sentiers battus. Plutôt que de faire des présentations magistrales, l'accent a été mis sur la création d'un lieu d'échange privilégié entre le participant et un représentant du Ministère. Lors de la rencontre, nous insistons auprès des participants sur l'importance de faire connaître leur préoccupation à l'étape de la consultation sur les secteurs d'intervention potentiels (SIP).

Cette formule plus personnelle a permis, nous le croyons, de favoriser l'expression des participants et ainsi, recueillir davantage de commentaires pertinents. Nos PAFIO reflètent mieux les préoccupations du milieu.



*Ressources  
naturelles*

Québec 